



56^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 3 – Dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale sur les droits humains des personnes déplacées dans leur propre pays

Intervention du Luxembourg

20 juin 2024

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne et remercie la Rapporteuse spéciale pour son rapport.

Madame Gavia Betancur,

Nous souscrivons entièrement à votre analyse en ce qui concerne les déplacements planifiés en relation avec les effets du changement climatique et des catastrophes naturelles. Ces relocalisations planifiées devraient rester l'exception et nous appelons tous les pays à appliquer une approche fondée sur les droits humains lors leur planification et mise en œuvre.

Malheureusement, selon le HCR, trois quarts des personnes déplacées dans leur propre pays vivent dans des régions affectées de manière disproportionnée par le changement climatique. Comme vous le notez, ces régions sont souvent aussi celles en proie à des conflits, ce qui rend les populations doublement vulnérables. Notre dispositif humanitaire international actuel n'est pas suffisant pour subvenir aux besoins de toutes les personnes dans le besoin : le défi générationnel de la crise climatique exigera une solidarité autrement plus grande.

Le Luxembourg soutient activement le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes (UN DRR) et a mis en place une plateforme nationale en conformité avec le cadre d'action de Sendai.

Madame la Rapporteuse spéciale,

Les enfants sont particulièrement vulnérables à l'impact néfaste du changement climatique et les relocalisations urgentes risquent de détériorer leur bien-être : avez-vous des recommandations particulières ou des pistes de recherche sur les manières de rendre les relocalisations plus adaptées aux besoins et aux droits de l'enfant ?

Je vous remercie.

(244 mots – 1m30s)